



# Le CHSLD Bussey (Qc) inc.

*Là où la vie a un sens ....*

Le 26 juin 2023

À tout le personnel, bénévoles, résidents et familles

**Objet : Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

Madame, Monsieur,

La loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics ainsi que les obligations qui en découlent a pour but de :

- Faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être l'égard des organismes publics;
- Établir un régime général de protection contre les représailles.

Le **Protecteur du citoyen** est responsable, pour notre centre, de recevoir et de traiter les divulgations d'actes répréhensibles. Les coordonnées pour communiquer directement avec la Direction des enquêtes sur les divulgations en matière d'intégrité publique du Protecteur du citoyen sont :

**DIRECTION DES ENQUÊTES SUR LES DIVULGATIONS EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ PUBLIQUE**

Protecteur du citoyen  
800, place D'Youville, 18<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3P4

**Téléphone** : 1-800-463-5070 (sans frais partout au Québec) ou 418-643-2688

**Télécopieur** : 1-844 375-5758 (sans frais partout au Québec)

**Formulaires sécurisés sur le site web** :

<https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/porter-plainte/comment-porter-plainte>

Les services du Protecteur du citoyen sont gratuits. Les demandes sont traitées confidentiellement. Vous trouverez de plus amples informations en regard de l'application de cette Loi sur le **site web du Protecteur du citoyen**.

Isabelle Thibeault  
Directrice Générale